



Convocation et programme 2018

Genre de service	Tenue / Thème	Date / Heure / Lieu
------------------	---------------	---------------------

Rapports / Séances

Rapport général pour EM, Ofse, tous les SPP, tous les SP	Selon ordre spécial	Jeudi 06 décembre * 19:00 - 20:30
Séance d'Etat-major pour membres de l'Etat-major	Selon ordre du jour	Mardi 06 mars * Mardi 15 mai * Mardi 04 septembre * Mardi 16 octobre * Jeudi 22 novembre * chaque fois 14:00 - 16:00
Sapeurs-pompiers professionnel pour Cdt SP, Chef de secteur, Chefs d'équipe, Chefs d'équipes rempl.	Selon ordre du jour	Mardi, 06 février * Mardi, 03 avril * Mardi, 29 mai * Mardi, 28 août * Mardi, 09 octobre * Mardi, 27 novembre * chaque fois 08:00 - 10:00
Compagnie de piquet Section1-3 pour Cdt Cp Piq et rempl, Csec et Csec r, Cg, SP Csec et Csec r des sections 4 et 5	Selon ordre spécial	Jeudi 14 juin * 19:00 - 20:30
Rapport de coordination pour Cdt Cp Piq et rempl, Csec et Csec r, responsable instruction	Tenue de travail	Mardi 14 août * 18:30 - 22:00

Cadres / spécialistes

Exercice cadre pour officiers pour EM, Ofse, Cdt Cp Piq et rempl, Csec et Csec r	Formation à la conduite d'intervention	Lundi 19 février * 19:00 - 21:30
Exercices cadre pour officiers pour EM, Ofse, Cdt Cp Piq et rempl, Csec et Csec r	Formation à la conduite d'intervention	Lundi 19 mars * 19:00 - 21:30
Exercice cadre pour officiers pour EM, Ofse, Cdt Cp Piq et rempl, Csec et Csec r	Formation à la conduite d'intervention	Lundi 03 septembre * 19:00 - 21:30
Exercice cadre pour sous-officiers pour Cg des sections 1-5	Formation à la connaissance de base	Lundi 30 avril * 19:00 - 21:30
Exercice cadre pour sous-officiers pour Cg des sections 1-5	Formation à la connaissance de base	Lundi 22 octobre * 19:00 - 21:30

Cp Piquet sections 1-3

Journée de formation chauffeurs pour Cdt Cp Piq et rempl, Csec, Chauffeurs C et C1 118	Selon ordre spécial	Vendredi 27 avril * 07:30 - 17:00
Journée de formation pour Cdt Cp Piq et rempl, Csec et Csec r, Cg, SP	Selon ordre spécial	Vendredi 01 juin * 07:30 - 17:00
Journée de formation pour Cdt Cp Piq et rempl, Csec et Csec r, Cg, SP	Selon ordre spécial	Vendredi 14 septembre * 07:30 - 17:00
Exercices pour les Sp avec convention de type: GP, RP1, RP2 et TP	Selon le plan de service et ordre spécial	chaque 3 ^{ème} mercredi * 19:00 - 21:30 chaque 3 ^{ème} samedi * 08:00 - 11:00

Cp Piquet section 4

Exercice de section pour chaque SP	Organisation 2018 / Niveau de formation des SP	Jeudi 25 janvier ** 19:00 - 21:30
	Formation Conduite des véhicules-SP	Mardi 13 février ** 19:00 - 21:30
	Lutte contre le feu Déploiement des conduites	Mardi 20 mars ** 19:00 - 21:30
	Fitness avec course 12 minutes	Jeudi 19 avril ** 19:00 - 21:30
	<i>PR</i> : Exercice au feu Non <i>PR</i> : Circulation	Lundi 07 mai ** 19:00 - 21:30 / 22:30
	Assistance technique Événements naturels	Jeudi 07 juin ** 19:00 - 21:30
	Lutte contre le feu Transport d'eau	Mardi 26 juin ** 19:00 - 21:30
	Conduite: Exercice D'intervention complexe	Jeudi 16 août ** 19:00 - 21:30
	<i>PR</i> / Lutte contre le feu Parcours/Petits moyens d'ex.	Lundi 10 septembre ** 19:00 - 21:30
	Service de sauvetage Div. moyens de sauvetage	Mardi 16 octobre ** 19:00 - 21:30
	Ventilation Instruction sur maquette	Jeudi 15 novembre ** 19:00 - 21:30
	Communication / <i>PR</i> Types de radios - Urgence UR	Lundi 03 décembre ** 19:00 - 21:30
Conduite véhicules / technique pour Chauffeurs C et C1 118	Selon ordre spécial	Tous les 2 mois ** max. 3 heures
Journée de formation chauffeurs pour Chauffeurs C et C1 118	Selon ordre spécial	Vendredi 27 avril * 07:30 - 17:00
Journée de formation pour Csec et Csec r	Selon ordre spécial	Vendredi 01 juin * 07:30 - 17:00
Journée de formation pour Csec et Csec r	Selon ordre spécial	Vendredi 14 septembre * 07:30 - 17:00

Cp Piquet section 5

Exercice de section pour tous les SP	Organisation 2018 / Contrôle du matériel	Lundi 22 janvier *** 19:00 - 21:30
	Formation Conduite des véhicules-SP	Lundi 05 février *** 19:00 - 21:30
	Service de sauvetage Div. moyens de sauvetage	Lundi 05 mars *** 19:00 - 21:30
	Lutte contre le feu Déploiement des conduites	Lundi 26 mars *** 19:00 - 21:30
	Fitness avec course 12 minutes	Lundi 23 avril *** 19:00 - 21:30
	PR: Exercice au feu Non PR: Circulation	Lundi 07 mai *** 19:00 - 21:30 / 22:30
	Assistance technique Elémentaire	Lundi 04 juin *** 19:00 - 21:30
	Lutte contre le feu Transport d'eau	Lundi 18 juin *** 19:00 - 21:30
	Conduite: Exercice D'intervention complexe	Lundi 20 août *** 19:00 - 21:30
	PR / Lutte contre le feu Parcours/Petits moyens d'ex.	Lundi 17 septembre *** 19:00 - 21:30 / 22:30
	Ventilation Instruction sur maquette	Lundi 05 novembre *** 19:00 - 21:30
	Communication / PR Types de radios - Urgence PR	Lundi 19 novembre *** 19:00 - 21:30
Journée de formation pour Csec et Csec r	Selon ordre spécial	Vendredi 01 juin * 07:30 - 17:00
Journée de formation pour Csec et Csec r	Selon ordre spécial	Vendredi 14 septembre * 07:30 - 17:00

Jeunes sapeurs-pompiers (14-18 ans)

Exercice pour les Jsp	Organisation 2018 / Contrôle du matériel	Jeudi 01 février ** 19:00 - 21:00
	Service technique	Mardi 24 avril ** 19:00 - 21:00
	Service technique	Mardi 29 mai ** 19:00 - 21:00
	Exercice d'intervention	Samedi 08 septembre ** 08:00 - 11:00
	Exercice d'intervention / rapport annuel	Mardi 04 décembre ** 19:00 - 21:30
Cours de perfectionnement obligatoire pour tous les Jsp	Selon convocation AIB (FR)	Samedi 21 avril, ou Samedi 15 septembre
	Selon convocation AIB (DE)	Samedi 05 mai, ou Samedi 26 mai

Recrutement

Soirée information Cp Piquet (Sect 1-4) (Recrutement Bienne, Nidau, Ipsach)	Salle de théorie, 1 ^{er} étage, rue du Chantier 8	Mardi 28 août * 19:00 - 20:30
Soirée d'information (Jeunes sapeurs-pompiers et parents)	Salle de théorie, 1 ^{er} étage, rue du Chantier 8	Mardi 21 août * 18:30 - 19:30

Manifestation

Soirée de l'été pour EM, Ose, tous SPP, tous SP	Tenue civile	Jeudi, 06 septembre * à partir de 18:30
---	--------------	--

Cp Piquet nouveaux incorporés

Section 1-5 pour tous les nouveaux incorporés	Introduction	Lundi 22 janvier * 19:00 - 21:30
	Service technique / 1	Lundi 29 janvier * 19:00 - 21:30
	Lutte contre le feu	Jeudi 08 février * 19 :00 - 21:30
	Hydrocarbures	Jeudi 22 février * 19:00 - 21:30
	Service de sauvetage / Caméra / Ventilateur	Mardi 27 février * 19:00 - 21:30
	Exercices avec la section attribuée	Section 4 et 5 dès le jeudi 01 ^{er} mars Section 1 - 3 dès le mercredi 04 ^{er} avril

Section 1-5 pour les nouveaux incorporés avec protection respiratoire	Parcours avec appareil de la protection respiratoire	Mardi 06 mars * 19:00 - 21:30
--	---	----------------------------------

Section 1-3 pour les incorporés avec contrat GP; RP ou TP	Service technique / 2	Mardi 20 mars * 19:00 - 21:30
	ABC	Mardi 27 mars * 19:00 - 21:30

Légende: * Caserne, Bienne
 ** Local du feu, Nidau
 *** Local du feu, Douanne

Les rapports et les exercices commencent à l'heure et au lieu mentionné, sauf convocation spéciale.

Pour les activités commandées organisées à Caserne Bienne, un transport en commun est organisé en tenant compte de l'entrée en service suivant:

Section 4: 15 minutes avant le début de l'activité commandée

Section 5: 20 minutes avant le début de l'activité commandée

Si aucune tenue spécifique n'est ordonnée, la tenue complète d'intervention est de vigueur.
Le commandement des pompiers peut ordonner des rapports ou exercices supplémentaires.

Extrait du règlement du corps régional des sapeurs-pompiers de l'agglomération biennoise:

Art. 11 - Obligation; excuses

¹ La fréquentation de tous les exercices est obligatoire.

² Les demandes de dispense doivent être adressées le plus tôt possible au département de l'Administration municipale compétent pour les affaires liées aux sapeurs-pompiers.

³ Sont valables comme motifs d'excuse: maladie et accident / maladie grave ou décès dans la famille / grossesse / absence motivée de la localité / autres motifs importants (p. ex. exercice d'une fonction publique, heures supplémentaires et travail en équipe sur présentation d'un justificatif, absence de la localité pour raisons militaires et professionnelles, vacances, etc.)

⁴ Sur instruction du commandement des sapeurs-pompiers, les exercices qui n'ont pas été accomplis doivent être rattrapés.

Art. 23 - Peines

¹ Quiconque contrevient aux dispositions du présent règlement ou aux prescriptions d'exécution y afférentes est passible d'une amende pouvant atteindre le montant maximal fixé par la Loi sur les communes.

² Les peines prévues à l'article 47ss de la Loi sur la protection contre le feu et les sapeurs-pompiers demeurent applicables.

Pour cette raison, les excuses justifiées seront écrites et déposées au moins 24 heures avant l'activité commandée au commandement des sapeurs- pompiers (SMS non recevable).

Bienne, novembre 2017

Regio Feu Biel/Bienne
Lt col Didier Wicht, Cdt
Rue du Chantier 8
2503 Biel/Bienne
Téléphone 032 326 22 01
sapeurs-pompiers@biel-bienne.ch
www.biel-bienne.ch